

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mardi 08 mars 2016 à 18 heures 00 – Hôtel du Département – Salle 207

Etaient présents :

Elus : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Daniel CONCHE (suppléant de Jean-Michel CAYUELA), Claude DALLAVALLE, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christophe LIME, Alain LORIGUET (suppléant de Mme Catherine CUINET), Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône),
M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).
Excusé : M. Michel PETITCOLAS (Payeur départemental).

Absents excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Marie-Laure DALPHIN, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Edouard EUVRARD, Michel VIENET.

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte de gestion 2015
- 2- Compte administratif 2015
- 3- Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2015
- 4- Budget primitif 2016
- 5- Opérations 2016 du plan de gestion 2015/2019

M. FAGAUT préside la séance portant notamment sur le vote du budget 2016 à l'Hôtel du département, au siège social du Syndicat. Il remercie l'ensemble des membres présents puis excuse les membres retenus par d'autres obligations.

Le quorum étant atteint, il présente l'ordre du jour et propose de désigner M. Daniel FABREGUES en tant que président de séance lors du vote du Compte administratif. Le Comité syndical valide à l'unanimité cette proposition.

I – COMPTE DE GESTION 2015

M. FAGAUT excuse le payeur départemental pris par d'autres engagements puis présente le compte de gestion 2015.

M. FAGAUT ajoute que conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution transmis par la Paierie, le compte de gestion se solde par :

- ☞ un résultat de la section de fonctionnement de 4 076,08 € (excédent),
- ☞ un résultat de la section d'investissement de -11 629,23 € (déficit).

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion pour l'exercice 2015.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical. Le compte administratif 2015 se solde par un excédent de la section de fonctionnement de 4 076,08 € et un déficit de la section d'investissement de 11 629,23 €.

Complémentairement, les résultats antérieurs de 2014 s'élevaient à :

- ☞ + 24 499,89 € en fonctionnement,
- ☞ - 11 172,39 € en investissement.

Ainsi, les résultats 2015 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

- ☞ + 28 575,97 € (excédent) en fonctionnement,
- ☞ - 22 801,62 € (déficit) en investissement,

M.FAGAUT précise que le compte de gestion 2015 transmis par la Paierie départementale, est conforme à la comptabilité administrative 2015.

Mme PRESSE souhaite connaître le détail des restes à réaliser concernant les recettes d'investissement d'un montant de 63 029 €.

Mme SIMONIN précise qu'il s'agit de subventions en attente de versement de la part du Département et de l'Agence de l'Eau sur des opérations telles que notamment la valorisation du site ainsi que des opérations de restauration hydraulique. Elle ajoute que ce détail apparaît dans le tableau fourni au point n°3 du dossier (opérations 2015- restes à réaliser, mention « IR »).

M. FAGAUT quitte la séance.

M. FABREGUES propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2015.

M. FAGAUT rejoint la séance.

M. FAGAUT remercie M. FABREGUES de l'avoir suppléer pour le vote du Compte administratif.

III – AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.

M. FAGAUT ajoute que le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes, à savoir :

- Déficit cumulé d'investissement : - 22 801,62 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 18 025,50 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 63 029,00 €

Besoin de financement de l'investissement : + 22 201,88 €

M. FAGAUT indique que le besoin de financement de l'investissement est de + 22 201,88 € et que par conséquent, aucun besoin de financement n'apparaît, donc aucune affectation n'est nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, sauf si le Comité syndical en décide autrement (L. 2311-5 alinéa 2 du CGCT).

M. FAGAUT propose donc d'inscrire les résultats en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

Compte/ligne	Opérations	Montant
D 001	Déficit d'investissement reporté	- 22 801,62 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 28 575,97 €

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la reprise des résultats 2015 sur le budget primitif 2016.

IV – BUDGET PRIMITIF 2016

M. FAGAUT présente la proposition de budget primitif 2016 au Comité syndical.

M. FAGAUT précise que la proposition de budget 2016 s'élèverait à :

☞ **254 552,80 €** pour la section de fonctionnement (244 229,89 € en 2015),

☞ **367 868,45 €** pour la section d'investissement (389 939,28 € en 2015).

En conclusion, les participations des collectivités membres seraient les suivantes (inchangées depuis 2012) :

Collectivités	Participation de fonctionnement	<i>Pour mémoire depuis 2012</i>
Département 40%	42 254 €	42 254 €
Communes :		
- Besançon 25 %	26 408 €	26 408 €
- Saône 14 %	14 789 €	14 789 €
- Morre 6 %	6 338 €	6 338 €
- Montfaucon 6 %	6 338 €	6 338 €
- Gennes 3 %	3 169 €	3 169 €
- La Vèze 3 %	3 169 €	3 169 €
Groupements de communes : Syndicat pour l'aménagement du plateau de Besançon Sud 3 %	3 169 €	3 169 €
TOTAL RECETTES	105 634 €	105 634 €

M. FAGAUT propose de valider les participations des collectivités membres.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les participations des collectivités membres.

M. LIME souhaite connaître la position du Département quant à la pérennité de son intervention au sein de ce Syndicat au regard du nouveau plan d'orientation du Département.

M. FAGAUT fait observer que la Loi GEMAPI entre également en ligne de compte. Il précise que des discussions devront avoir lieu avec le Président de la CAGB afin de faire préciser sa volonté ainsi que les échéances à venir.

Après discussions, les membres du Comité syndical s'accordent sur la nécessité de contacts d'ici la fin de l'année avec la CAGB afin d'appréhender la question de l'avenir du Syndicat et de ses salariés.

Mme PRESSE ajoute que les Espaces Naturels Sensibles (ENS) se voient une compétence renforcée du Département financée par la taxe d'aménagement.

M. FAGAUT souligne que des éléments seront précisés sur les ENS lors de la présentation du budget primitif du Département lors des 20/21/22 mars prochains.

M. FAGAUT détaille ensuite les éléments importants du budget primitif 2016 aux niveaux des sections de fonctionnement et d'investissement s'appuyant pour certains sur les décisions actées précédemment (contrat aidé CUI-CAE, service civique, orientations budgétaires).

M. FAGAUT sollicite les remarques éventuelles du Comité syndical et propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical adopte le budget primitif pour l'année 2016.

V – OPERATIONS 2016 DU PLAN DE GESTION 2015/2019

M. FAGAUT présente le programme d'opérations à délibérer en 2016.

Mme SIMONIN et M. VERRIER détaillent les opérations 2016 : restes à réaliser, montants et plans de financement.

M. SIMONIN présente les éléments concernant le personnel ainsi que les subventions allouées.

M. FAGAUT rappelle le cadrage des aides de l'Agence de l'Eau nécessitant de répondre aux objectifs de cet établissement afin de pouvoir bénéficier d'aides pour les postes de chargés de missions.

M. VERRIER précise que l'étude de restauration hydraulique comporterait l'étude avant-projet détaillé pour le reméandrement du ruisseau du Pontot ainsi qu'une étude hydrologique des eaux du tunnel de la voie SNCF. Cette étude se veut opérationnelle et son montant issu du plan de gestion devrait être revu à la baisse suite à la consultation.

M. CARTERON précise que les eaux du tunnel alimenteraient le ruisseau du Creux de l'Enfer.

M. DROMARD pense qu'il serait intéressant de connaître l'origine de cette eau notamment vis-à-vis de l'étude du Syndicat de Transport et de Traitement des EAux Usées de la vallée du Doubs (SYTTEAU) en cours.

Mme PRESSE indique qu'elle ne prendra pas part au vote concernant l'expertise du CBNFC-ORI.

Après la présentation des projets, des travaux de maintien de milieux ouverts et de réouverture, de la troisième tranche de valorisation, le volet communication et sensibilisation est décliné.

M. LIME fait savoir que la subvention pour le journal du marais sera présentée lors d'un conseil municipal, ceci dans la poursuite des années antérieures.

M. FABREGUES indique que le contrat Préventox n'a pas été signé par la Commune de Saône.

M. FAGAUT informe qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet concernant l'impact de la RN57 et pour solliciter un rendez-vous.

Les montants des opérations relatives aux achats de terrains et aux opérations diverses sont présentées.

M. ROLET apporte une correction sur l'intitulé du FCTVA : « FCTVA2016 sur dépenses 2014 ».

M. FAGAUT sollicite ensuite les remarques ou questions du Comité.

Avec 15 voix pour (unanimité), sauf pour l'expertise scientifique CBNFC-ORI : 14 voix pour, Mme PRESSE ne prenant pas part au vote étant partie intéressée sur le sujet :

- Le Comité syndical approuve les opérations 2016 du Plan de gestion telles que présentées dans le dossier et discutées en séance ;
- Le Comité syndical approuve le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant ;
- Le Comité syndical mandate le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Acquisitions foncières :

M. FAGAUT rappelle les démarches engagées pour la maîtrise du foncier du marais de Saône. Des estimations de France Domaine sont en cours pour une soixantaine de terrains.

Déboisements liés à l'aérodrome de La Vèze :

M. FAGAUT rapporte les éléments concernant le projet de déboisement des cônes de sécurité de l'aérodrome dans le cadre d'une nouvelle mise aux normes. Pour le déboisement, M. FAGAUT précise que ce dossier est porté par le syndicat de l'aérodrome de la Vèze mais qu'il souhaite que le syndicat du marais de Saone soit associé de près comme

réfèrent technique et scientifique et que nous veilleront à ce qu'il sera fait par le syndicat de l'aérodrome sur ce sujet. M. FAGAUT précise également qu'il y a des normes de sécurité portée par la direction générale de l'aviation civile. M. FAGAUT estime néanmoins la surface à déboiser importante d'où la nécessité d'être vraiment partie prenante de ces échanges pour placer le curseur entre d'un côté la sécurité portée par la Loi et de l'autre la cohérence de déboisement pour en limiter les effets et être raisonnable.

M. VERRIER fait part des échanges suite à une réunion avec la CAGB sur ce sujet : la surface en jeu a été revue à la baisse et concernerait 10,7 hectares répartis sur Saône (du moulin à la zone industrielle, entre la voie ferrée et la RN 57), sur le latéral de piste ainsi que sur La Vèze. Les modalités d'interventions ont été discutées afin de réduire l'impact des travaux en effectuant une coupe sélective plutôt qu'une coupe à blanc ainsi que sur les préconisations techniques d'intervention (câblage). Ces échanges entrent dans la phase de travail préparatoire de la CAGB en vue de définir les éventuelles autorisations réglementaires et les études d'impacts nécessaires.

M. PRESSE interroge sur l'absence d'enquête publique pour ce type de travaux.

M. VERRIER indique qu'une enquête publique n'est pas prévue pour ce type d'intervention.

M. PRAOM fait part de son incompréhension quant à l'intérêt de nouvelles coupes dans le marais.

M. GALLIOT rappelle le contexte lié à une mise aux normes et pense qu'il s'agit de définir « le raisonnable pour l'utilité ».

M. POIMBOEUF indique que des clauses n'ont pas été respectées lors de la première coupe par le Syndicat de l'aérodrome.

M. FABREGUES rappelle l'existence d'une association, l'ACEDAV, et fait état des nuisances sonores gênant les riverains.

M. CARTERON suggère de veiller à réduire l'impact du projet en zone Natura 2000 et d'intégrer des mesures compensatoires (type aulnaies vieilles).

M. VERRIER signale la lacune concernant l'absence de la procédure relative au Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) sur la zone (comprenant notamment une enquête publique) qui permettrait d'intégrer des éventuelles indemnités et mesures compensatoires. Ces servitudes devraient ensuite figurer dans les documents d'urbanisme.

M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 19h05.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

DOCUMENTS JOINTS : /. PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL : non définie.

DIFFUSION INTERNE : M. FAGAUT. DIFFUSION EXTERNE : Ensemble des membres du Comité syndical / Ensemble des communes membres.

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 MARS 2016



Contrôle de légalité